

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 13 février 2018 à 19h00

L'an deux mille dix-huit le 13 février, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 février, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoints, Mme MARECHAL, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. CASTETS, M. CAVALEIRO, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. SABOURAUD, Mme LUCKHAUS, Mme HOLGADO, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. VERDIER à Mme BAUDERE, M. ELIAS à M. GEDON, M. GABARD à Mme BERTHIOT, Mme LANDAIS à M. CAVALEIRO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme LUCKHAUS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 12 décembre 2017.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

00000000000

Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D/2017/296- Contrat d'assistance et de maintenance des progiciels ATAL II et e.ATAL du Centre Technique Municipal

D/2017/297- Mise à disposition des locaux de l'école Vallaeys au profit des enseignants de l'école Vallaeys

D/2017/298- Mise à disposition d'un logement de l'école Vallaeys au profit de Madame ALBARJAS

D/2017/299- Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel carte +

D/2017/300- Mise à disposition de locaux de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye

D/2017/301- Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye

D/2017/302- Convention de partenariat avec la Communauté de Commune de Blaye pour la mise en place de séances de lecture

D/2017/303- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys et du stade Bernard Delord au profit de la gendarmerie de Blaye

D/2017/304- Contrat de prestation de service pour la réalisation du contrôle annuel du matériel d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement

D/2017/305- Indemnisation complémentaire suite au sinistre du 27 septembre 2017 concernant le véhicule immatriculé DA572BJ

D/2017/306- Passation d'une convention avec Mme Caroline LUSSEAUD Réforme des rythmes scolaires : intervention périscolaire : Temps d'Activités Périscolaires Année scolaire 2017 - 2018

D/2017/307- Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »

D/2017/308- Mise à disposition de l'ancien cinéma « Le Monteil » au profit de l'association « Les Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire »

D/2017/309- Mise à disposition des équipements de type Samia des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de manifestations organisées par la Mairie de Blaye durant l'année 2018

Année 2018

D/2018/1- Indemnisation suite au sinistre du 26 juin 2017 concernant de la perte de denrées alimentaires

D/2018/2- Convention d'adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

D/2018/3- Convention de partenariat entre l'auteur Michel Vignau et la bibliothèque municipale

D/2018/4- Signature d'un devis avec l'Association des Maires de Gironde concernant une interface web

D/2018/5- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Cie Imagine

D/2018/6- Prestation de service pour la réalisation de mesures de glissance et d'absorption des chocs sur le sol sportif du gymnase Titou Vallaeys

D/2018/7- Mise à disposition du Couvent des Minimes au profit de l'association « Les Ateliers du Mascaret »

D/2018/8- Mise à disposition de plusieurs salles municipales au profit de l'association Zinzoline

D/2018/9- Formation continue obligatoire des policiers municipaux

D/2018/10- Journée de formation professionnelle avec l'Association des Maires de Gironde (AMG)

D/2018/11- Marché public de fournitures -Impression de support de communication : le magazine municipal

D/2018/12- Contrat de maintenance de suivi de progiciels e.magnus

D/2018/13- Contrat de maintenance de suivi de progiciels gammes Solon

D/2018/14- Convention avec Mme Léa PEYRAGA Réforme des rythmes scolaires : intervention périscolaire : Temps d'Activités Périscolaires Année scolaire 2017 - 2018

D/2018/15- Prestation de services dans le cadre de la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité

D/2018/16- Convention de partenariat entre Ghislaine Lejard et la bibliothèque municipale

D/2018/17- Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association « Au fil des mots »

D/2018/18- Mise à disposition de plusieurs sites et salles de la Citadelle au profit de la Maison des Vins de Blaye

D/2018/19- Mise à disposition du Narthex, de la Chapelle, du Cloître, des salles R1, R4 et E10 du Couvent des Minimes, au profit de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne

D/2018/20- Mise à disposition de la Chapelle, du Cloître et du Narthex au Couvent des Minimes, de la salle de la Poudrière, de la salle Liverneuf et de l'Esplanade des Rudel au profit du Collège de PEUJARD

D/2018/21- Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie « les attracteurs étranges »

D/2018/22- Renouvellement du bail administratif du SIP de Blaye

D/2018/23- Convention de partenariat entre la Compagnie « Imagine » et la bibliothèque municipale

D/2018/24- Passation d'un contrat de distribution de magazines municipaux

න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්න්

1 - Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Modification

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 3 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé son règlement intérieur.

Ce règlement a fait l'objet des modifications suivantes :

- par délibération du 10 février 2015, le Conseil Municipal a ajusté le nombre de caractères réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité pour leur espace d'expression suite au nouveau format du magazine municipal.
- par délibération du 7 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé le principe de procéder à l'enregistrement sonore de chaque séance.

 Par délibération du 9 février 2016, le Conseil Municipal a intégré les nouvelles notions apparues dans la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe.

Suite à la modification des caractéristiques du magazine municipal, il est nécessaire de modifier l'article 30 : Bulletin d'information générale du règlement intérieur. Cet article précise le nombre de caractère maximum réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité pour leur espace d'expression.

Désormais, le magazine sera distribué aux blayais au rythme de 2 par an avec une pagination de 16 pages.

Ainsi, le nombre maximum de caractère réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité est porté à 800 (huit cent) caractères (espaces compris – sans photo).

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces nouvelles modifications.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2 - Organisation des rythmes scolaires rentrée 2018-2019

Rapporteur: Mme SARRAUTE

Afin d'alléger la journée de classe et programmer des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, le gouvernement avait décidé, par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, de modifier les rythmes scolaires.

En conséquence, le Conseil Municipal, par délibération du 17 décembre 2013, a approuvé le passage à la semaine de 4,5 jours pour la rentrée 2014-2015, pour les 4 écoles publiques, avec la mise en place du mercredi matin travaillé.

Par délibération du 4 février 2014, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Blaye (CCB) une convention d'objectifs et d'engagements réciproques pour respecter un principe d'équité dans la mise en place des rythmes scolaires au sein des écoles du territoire.

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques permet notamment au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours d'école.

Avant la prise de toute décision et afin d'appréhender au mieux les avis des différents protagonistes, la ville de Blaye a décidé de consulter l'ensemble des parents d'élève. A la suite du retour du questionnaire (taux de participation de 64,08%), 59,17 % des parents souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.

Le 21 décembre 2017, lors d'une séance extraordinaire, les 3 conseils d'école (école Rosa Bonheur, école maternelle Grosperrin et école élémentaire Vallaeys) ont émis un avis favorable pour le retour de la semaine de 4 jours.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le retour de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019 pour les 3 écoles.

La commission n°4 (Education - Santé - Solidarité - Logement Et Associations À Caractère Éducatif, Social, Solidaire Et De Santé) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

M le Maire : ce n'est pas rappelé mais seulement 26% des parents souhaitaient le maintien à la semaine de 4,5 jours. Ce qui fait très peu tout de même.

M CAVALEIRO : il n'y a pas d'ambiguïté, la démarche a été participative et ouverte, nous sommes donc d'accord avec l'ensemble de la démarche. Mais déjà nous-mêmes nous ne sommes pas d'accord sur ce que l'on va voter ce soir. Concernant l'organisation des rythmes scolaires, je suis bien embêté. Nous faisions partie de ceux qui ont demandé la plus grande transparence et c'est ce qui a été fait et la participation est sans ambigüité. Mon intime conviction va dans le sens du projet initial qui a mis en place les TAP : adapter les enseignements aux cycles d'apprentissages de l'enfant, notamment en concentrant les apprentissages fondamentaux sur les matinées

Or, en enlevant la matinée du mercredi, le retour vers une semaine de 4 jours va dans le sens contraire. Mais c'est la décision des parents alors je m'abstiendrai car ma conviction est de pouvoir conserver cette répartition sur 4,5 jours.

M le Maire : nous comprenons la difficulté intellectuelle, la torture subie par la démocratie qui donne un résultat et ce que l'on peut penser soit même parfois.

Mme QUERAL: pour compléter l'intervention de Louis, on ne peut pas aller à l'encontre de ce qui a été décidé à Blaye car cela s'est fait de manière complètement transparente. On respecte la décision des parents, donc par rapport à ça nous sommes d'accord, ils ont choisi 4 jours. Mais on est embêté par rapport au respect du rythme de l'enfant. Cela avait été fait dans le respect du rythme de l'enfant et en revenant à 4 jours on ne tient plus compte du rythme de l'enfant. C'est embêtant mais c'est un problème national. J'ai participé à l'observatoire national sur le rythme de l'enfant. Il y a eu des remontées à Paris mais il n'en a jamais été tenu compte. C'est un faux problème et c'est pour ça que nous sommes embêtés.

Mme DUBOURG : juste pour rajouter que c'est aussi l'avis des enseignants. Les conseils d'école ont été consultés et la demande des enseignants a été également le retour à la semaine des 4 jours. Cette décision fait consensus.

M CAVALEIRO: c'est exactement comme cela que ça s'est passé, il n'y a pas de débat la dessus. Mais j'attire l'attention sur l'organisation qui va se mettre en place suite au retour à 4 jours et notamment sur les horaires de début et de fin des cours. C'est ce qui sera en débat lors des prochains conseils d'école. Si les parents ont eu leur mot là-dessus et ils seraient bien qu'ils l'aient, je sais que c'est compliqué, aussi le démarrage de la fermeture des cours.

M le Maire : c'est très délicat.

Mme DUBOURG : cela va être compliqué.

M CAVALEIRO : c'était aussi compliqué sur l'autre problématique.

Mme DUBOURG : c'est par rapport aux délais.

M CAVALEIRO : si on veut aller jusqu'au bout de la démarche participative, il faut le faire mais je sais que c'est complexe.

Mme SARRAUTE: sur les horaires, les discussions se sont portées sur des notions de quart d'heure. C'est vraiment à la marge. Le consensus est presque obtenu car sur 3 écoles ils étaient d'accord. Sur la quatrième, il y a un quart d'heure qui n'est pas conforme avec ce qu'ils auraient souhaité.

M CAVALEIRO : au-delà des réunions avec les représentants d'école, je peux vous dire que derrière les discussions sont beaucoup moins consensuelles.

M le Maire : en tout cas, ce soir il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le retour de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019 pour les 3 écoles.

Pour : 22

Abstention: 5 (Mmes QUERAL, MARECHAL et LANDAIS (par procuration), Ms CAVALEIRO et BODIN

Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3 - Recrutement de vacataires

Rapporteur : M. RIMARK

Une collectivité territoriale a la possibilité de recruter des vacataires dans le respect de 3 conditions cumulatives :

- exécuter un acte déterminé.
- de manière discontinue dans le temps et en répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- et avec une rémunération attachée à l'acte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à :

- recruter des vacataires pour renforcer le service scolaire, culturel et population pour la période du 26 février 2018 au 31 décembre 2018.
- rémunérer chaque vacation sur la base d'un taux horaire du SMIC,
- signer tous les documents et actes afférents au recrutement.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

M RIMARK : c'est une délibération de référence pour pouvoir éventuellement recruter des vacataires en cours d'année.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

4 - Ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget primitif 2018 - Budget principal M14

Rapporteur: M. RIMARK

L'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du Budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2018 – Budget Principal M14 :

CHAPITRE	GC	ARTICLE	DESTINATION	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	
21	СТМ	21312	CU1	251	Achat et pose d'alarme pour la détection des coupures électriques sur les réfrigérateurs et les congélateurs de la cuisine centrale	1 400,00 €	
21	СТМ	21538	JUMP	415	Sécurisation coffret tarif jaune jumping	3 812,00 €	
21	СТМ	21538	EP	814	Amélioration éclairage public	22 500,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Montant total des ouvertures de crédit							

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5 - Ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget primitif 2018 - Budget annexe camping

Rapporteur : M. RIMARK

L'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du Budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu de ces dispositions, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif 2018 – Budget annexe camping :

CHAPITRE	GC	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	
23	СТМ	2313	095	travaux bureau du camping coffret divisionnaire électrique	2 500,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Montant total de l'ouverture de crédit						

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6 - Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Eau

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la délibération n°121 -1700705-03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) du 05 juillet 2017 initiant le transfert de la compétence Eau ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2017 approuvant le transfert de la compétence Eau à la CCB ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant modifications statutaires de la CCB;

Vu l'article L.5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu l'article L.1321-1 et suivants du CGCT.

Les biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats figurant au procès-verbal joint sont mis à la disposition de la CCB conformément à ses compétences, à la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et aux dispositions légales.

Aux termes de l'article L.1321-2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La CCB, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

La CCB assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La CCB est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la CCB, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbal établi contradictoirement, précisant notamment consistance, situation juridique, état des biens et évaluation de l'éventuelle remise en état.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats nécessaires à l'exercice de la compétence Eau.
- d'autoriser M le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats nécessaires à l'exercice de la compétence Eau ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7 - Signature du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement

Rapporteur : M. RIMARK

Vu la délibération n°121 -1700705-03 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) du 05 juillet 2017 initiant le transfert de la compétence Assainissement ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2017 approuvant le transfert de la compétence Assainissement à la CCB ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017 portant modifications statutaires de la CCB;

Vu l'article L.5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Vu l'article L.1321-1 et suivants du CGCT.

Les biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats figurant au procès-verbal joint sont mis à la disposition de la CCB conformément à ses compétences, à la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et aux dispositions légales.

Aux termes de l'article L.1321-2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit. La CCB, bénéficiaire de la mise à disposition, assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion.

La CCB assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La CCB est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas ou ceux-ci ne seront plus utiles à l'exercice la compétence par la CCB. la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbal établi contradictoirement, précisant notamment consistance, situation juridique, état des biens et évaluation de l'éventuelle remise en état.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement,
- d'autoriser M le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles, immeubles, contrats de prêts et divers contrats nécessaires à l'exercice de la compétence Assainissement ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 27 Abstention: 0 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8 - Reversement de la subvention Fonds de soutien à l'investissement public local lié aux travaux de la rue des Maçons à la Communauté de communes de Blaye - Signature de la convention

Rapporteur : M. RIMARK

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017, l'Etat a attribué une subvention de 59 081€ à la commune pour divers travaux.

La répartition de ce fonds est la suivante :

- Budget principal M14:
 - o aménagement urbain sécurisation accès Pôle Emploi : 20 965,00 €,
 - o sécurisation de l'accès au gymnase Titou Vallaeys : 5 008,50 €
- Budget annexe M49 assainissement :
 - création d'un réseau d'assainissement pour la construction de logements, rue des Maçons :
 33 107,50€

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la collectivité n'exerce plus la compétence Assainissement, transférée à la Communauté de Communes de Blaye.

Les travaux de création du réseau d'assainissement ont été réalisés et réglés sur le budget M49 de l'exercice 2017, l'aide ne peut donc être perçue que par la commune.

Néanmoins, n'ayant pas été versée avant le 31 décembre 2017, elle n'a pas pu être intégrée aux opérations budgétaires de cette année. Il est donc nécessaire d'effectuer son transfert, par convention, vers la Communauté de Communes.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser M le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents y afférents
- d'encaisser cette recette sur le compte 4582 et le mandatement au compte 4581 du budget principal.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Mme MARECHAL: Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Nous sommes fermement opposés à ce transfert de subvention à la Communauté de communes. Il nous paraît à la fois déraisonnable et discutable. Il n'y a tout d'abord, en effet, absolument aucune raison que cette subvention soit transférée à la communauté de communes. La subvention a été attribuée par l'Etat à la Ville de Blaye pour des travaux que la Ville de Blaye a réalisés et payés. Quant à la compétence assainissement, qui est transférée à la communauté de communes, elle est équilibrée en recettes et dépenses. Les 33 107,50 € doivent donc rester dans les caisses de la Ville de Blaye, qui en est le seul bénéficiaire légitime. Le fait de la transmettre à la Communauté de communes nous paraîtrait d'ailleurs hasardeux. Il est tout d'abord discutable que ce transfert

puisse être effectué sans qu'il y ait eu, au préalable, un accord exprès de l'Etat, attributeur de la subvention. Par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, la subvention a bien été intégrée aux opérations budgétaires 2017, puisqu'elle fait l'objet de la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement, que nous avons voté le 19 septembre dernier. Enfin, la circulaire de 2000 commune aux Ministères des Finances et de l'Intérieur, cadrant les modalités budgétaires et comptables de l'intercommunalité est très claire quant aux modalités de transfert des services publics industriels et commerciaux : la règle est de clore les budgets M49 correspondant et de réintégrer leurs soldes et leurs restes à réaliser dans le budget principal de la commune. Ce n'est que facultativement que ces soldes et restes à réaliser peuvent être transférés à la communauté de communes. En tout état de cause, il n'est donc a priori pas possible de transférer purement et simplement la subvention que nous a attribuée l'Etat. Nous devons attendre de voter la clôture des comptes du budget assainissement, lors d'un prochain Conseil municipal, et décider alors ce que nous ferons du solde. Nous rappelons que l'acte de générosité que vous proposez au bénéfice de la Communauté de communes est d'autant plus incompréhensible que les comptes de la Ville de Blaye ont été privés de 360 000 € (selon nous) ou 72 000 € (selon vous) dans le dossier du transfert de la compétence Piscine. Nous demandons donc que la présente délibération soit retirée et que l'on attende le vote de la clôture des comptes du budget Assainissement pour statuer sur le devenir de son solde d'exploitation.

M le Maire : vous êtes rancuniers. On vous remercie pour le cours de comptabilité publique mais je crois que vous faites fausse route quand vous parlez d'impossibilité juridique par rapport à ce que l'on vous propose ce soir.

M RIMARK : j'ai simplement à dire que si la subvention avait été versée en 2017 à la ville de Blaye elle aurait été transférée à la clôture des comptes à la CCB.

M le Maire : nous ne sommes pas sur le budget général, nous sommes sur le budget annexe assainissement. Aujourd'hui, nous n'avons plus de budget annexe sur l'assainissement sur Blaye. Et ce depuis le 1^{er} janvier.

M RIMARK : depuis le 31 décembre c'est arrêté.

M le Maire : c'est arrêté. Votre expert juridique en la matière, je crois qu'il est à côté de la plaque. Mais vous pouvez toujours aller voir M RIMARK pour qu'il vous explique en dehors de la séance.

M RIMARK : il me semble l'avoir déjà expliqué en commission.

Mme MARECHAL: oui.

M RIMARK : vous étiez présente.

M le Maire : tu n'as pas été bien compris. Mais je comprends car la comptabilité publique est tout de même capricieuse.

M WINTERSHEIM : il n'y a pas de transfert de charge sur l'eau et l'assainissement ?

M RIMARK : si. On transfert la totalité des opérations budgétaires, que cela soit en recette ou en dépense.

M le Maire : alors nous maintenons la délibération.

Mme BAYLE : il semble effectivement que dans toute comptabilité publique, on ne peut entrer et sortir que si on a une ligne budgétaire. Si elle n'existe plus, on ne peut ni y ajouter quelque chose ni enlever quelque chose. Donc nous sommes dans l'impossibilité d'y toucher.

M CAVALEIRO : on a fait les travaux et on a payé les travaux et on doit reverser la subvention à la Communauté de Communes.

M le Maire : pour que tout le monde comprenne bien. Ce n'est pas le budget général M14 qui paie. C'est bien le budget annexe assainissement et lui il doit s'autofinancer avec la surtaxe. Et c'est d'ailleurs pour cela que l'on cale la surtaxe en fonction des dépenses de ce budget : soit des dépenses directes correspondant à des travaux soit indirectes par remboursement d'emprunts. Tout cela nous le transférons, donc cela ne change rien sur les comptes de la M14.

M RIMARK : c'est une opération blanche.

M le Maire : c'est seulement le transfert d'activité à la CCB qui elle le confie au SIAEPA.

Mme MARECHAL : il y aura une clôture du M49.

M RIMARK : bien sûr, il y aura une clôture et c'est à ce moment-là qu'il y aura les résultats.

M le Maire : c'est à ce moment-là que nous vous expliquerons ce qui se passera. Cela se fera lors de la prochaine séance du conseil municipal. Ce soir, l'opération que l'on vous propose, il faut s'y soumettre, je suis désolé.

Pour: 22 Abstention: 0

Contre: 5 (Mmes QUERAL, MARECHAL et LANDAIS (par procuration), Ms CAVALEIRO et BODIN

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

9 - Déclassement des parcelles communales AR 428 et 431 - Clôture de l'enquête publique

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

En mai 2016, l'Office Public de l'Habitat « « Gironde Habitat » s'est rendu propriétaire de l'ancienne école privée Saint Romain afin de réaliser sur ce site une opération de construction/réhabilitation de 33 logements sur la commune de Blaye.

La réalisation de cette opération a nécessité un échange foncier avec la commune pour l'alignement des futurs bâtiments et l'intégration du poste de transformation électrique. Cette transaction concernait les parcelles AR 428 et 431.

Pour se faire, le conseil municipal du 7 novembre 2017 a lancé une procédure de déclassement.

Par arrêté municipal n°A/2017/354 du 13 novembre 2017, reçu en sous-préfecture le 14 novembre 2017, M. le Maire a :

- déterminé les modalités de l'enquête publique, laquelle s'est déroulée du 4 au 18 décembre 2017,
- désigné M. Jean-Pierre CHARLES comme Commissaire Enquêteur.

Le registre d'enquête, clos le 18 décembre 2017, ne comporte aucune réclamation contraire à ce sujet.

Le 22 décembre 2017, M. le Commissaire Enquêteur a remis son rapport dans lequel il émet un avis favorable sans recommandation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées AR 428 et 431.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 2 février 2018 et a émis un avis favorable.

Mme LANDAIS (M CAVALEIRO) : la construction le long de cette Place d'un immeuble de 3 étages par Gironde Habitat. Construction qui n'est pas dans le respect des préconisations de l'AVAP. C'est un rappel mais qui ne concerne pas le vote d'aujourd'hui.

M le Maire : donc il n'y a rien à dire. Donc je reprends le vote.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

10 - Autorisation de travaux sur monument historique - Confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle de Blaye

Rapporteur: M. WINTERSHEIM

La Citadelle de Blaye a fait l'objet de diverses études afin d'identifier les points les plus sensibles et exigeant une attention particulière. C'est le cas notamment de sa façade surplombant la Gironde.

Dès 1999, la société ANTEA avait été mandatée afin de diagnostiquer la stabilité de la falaise. Cette étude préliminaire avait permis d'établir un zonage du risque en donnant des indications de principe sur les confortements possibles.

En 2008, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M GOUTAL, menait une étude plus générale portant sur la gestion et la sécurisation du site. Cette étude avait permis de dégager 2 axes : sécurisation des remparts et gestion des eaux pluviales.

En 2012, la société ANTEA a réalisé une étude globale de stabilité et de mise en sécurité du linéaire de falaise en identifiant 3 niveaux d'aléas classifiés en fonction de l'urgence concernant indistinctement des interventions sur la falaise et sur les remparts.

Par délibération du 5 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de cette opération. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société GEOTEC qui a défini précisément les caractéristiques des travaux nécessaires à la résolution des désordres et dangers.

Conformément à l'article L621-9 du Code du Patrimoine, relatif aux immeubles classés, ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux sur monument historique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer et déposer cette autorisation de travaux sur monument historique ainsi que tout acte y afférent.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 2 février 2018 et a émis un avis favorable.

M le Maire : M CAVALEIRO, ne vous inquiétez pas nous respecterons toutes les règles, etc Si nous pouvions éviter une intervention de 3 quarts d'heure, je commence à les connaître sur ce sujet.

Mme LANDAIS (M CAVALEIRO) : Nous sommes favorables au dépôt de ce dossier. Nous rappelons cependant que certains détails concernant ce dernier devront requérir une attention plus particulière par les Monuments Historiques et le Service Régional de l'Archéologie. Vous voyez vous n'étiez pas loin. Il s'agit entre autres points

du traitement de l'emplacement de la tour détruite lors des précédents travaux, des différentes zones impactées par les drainages, etc., et les finitions/traitements en fin de travaux tant sur la falaise que sur les fortifications. Nous serons vigilants quant à la prise en compte de toutes les mesures conservatoires dues à la qualité du site ainsi qu'au suivi du bon déroulement des travaux.

M le Maire : et nous partagerons la vigilance M CAVALEIRO. Il n'y a pas de problème.

M WINTERSHEIM: c'est le dépôt de ce dossier qui permet la consultation des services concernés.

M le Maire : nous serions également satisfaits et heureux d'avoir vos écrits afin de faciliter le travail de nos services.

M CAVALEIRO: pas de souci.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

11 - Procédure de désherbage de documents à la bibliothèque municipale

Rapporteur : Mme BAUDERE

Les collections des bibliothèques publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau et dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la constitution et des lois.

Afin d'en permettre une gestion plus optimum, les collections doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. Pour cela la procédure dite « désherbage » doit être engagée et consiste à supprimer un certain nombre d'ouvrages avec comme objectifs notamment :

- assurer la fiabilité de l'information
- évaluer et équilibrer des collections
- améliorer l'aspect général des collections et de l'image de la bibliothèque
- permettre un gain de temps pour les usagers et le personnel
- permettre un gain de place et d'argent.

Au préalable, il appartient au conseil municipal de définir des critères et les modalités d'élimination des documents.

Les notions pouvant être utilisées sont les suivantes :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) : les ouvrages éliminés pour cette raison seront détruits.
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés pour cette raison pourront être cédés gratuitement à des institutions (associations, crèches, écoles...), vendus dans le cadre de ventes publiques ou détruits.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, les noms des auteurs et les titres.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal :

• d'approuver cette démarche et ces critères,

- de charger le responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre du désherbage et de signer les procès-verbaux d'élimination,
- d'autoriser l'encaissement des recettes des ventes sur le compte 7788 chapitre 77.

La commission n°2 (Culture - Associations Culturelles - Manifestation) s'est réunie le 29 janvier 2018 et a émis un avis favorable.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

12 - Convention de partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt de la Gironde

Rapporteur : Mme BAUDERE

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde (BDP), « biblio.gironde » et les bibliothèques et médiathèques municipales et intercommunales qui bénéficient de son soutien constituent le « réseau partenaire biblio.gironde ».

L'appartenance à ce réseau permet de pouvoir bénéficier de la part du Département :

- de services de conseil et d'accompagnement de « biblio.gironde »
- d'un programme annuel de formations aux élus, aux personnels et bénévoles
- du prêt notamment de documents, matériels techniques, animation
- de facilités d'accès pour les usagers aux services proposés sur biblio.gironde.fr.
- d'un soutien financier pour des études, aménagement mobilier, constitution d'un fonds documentaires, mise en œuvre des « projets innovants », ...

Le fait d'appartenir à ce réseau n'induit aucun frais pour la collectivité.

Afin de définir les engagements réciproques des deux entités, il est nécessaire de conventionner.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de partenariat triennale avec le Département de la Gironde.

La commission n°2 (Culture - Associations Culturelles - Manifestation) s'est réunie le 29 janvier 2018 et a émis un avis favorable.

Mme BAUDERE : c'est extrêmement intéressant car, avec la nouvelle responsable de la bibliothèque, il pourra être monté de nombreuses animations grâce à cette convention.

Pour: 27 Abstention: 0 Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

13 - Aménagement de passages piétons - Convention avec le CRD

Rapporteur: Mme MERCHADOU

Le décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement considère comme très gênant le stationnement d'un véhicule à moins de 5 mètres d'un passage piéton.

Malgré les aménagements réalisés, force est de constater que cette règle n'est pas respectée.

En conséquence, afin d'assurer la sécurité des personnes, la ville de Blaye a engagé la réalisation d'équipements du Cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, et ainsi rendre impossible tout stationnement sur cette emprise.

Ces travaux situés en agglomération, ont été exécutés, sous la maîtrise d'ouvrage et à la charge de la ville, fin novembre 2017, sur les dépendances de la voirie départementale n°669 du PR 0+60 au PR 0+130.

Il convient désormais de conventionner avec le Conseil Départemental de la Gironde pour définir les modalités de gestion et d'entretien de ces aménagements.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte et décision nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 27 Abstention: 0 Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

14 - Aménagement urbain Place de la Citadelle - approbation du programme

Rapporteur : Mme MERCHADOU

La Communauté de Communes a engagé un projet de construction d'un Office du Tourisme, place de la Citadelle.

Dans le but de desservir ce futur équipement, une analyse de l'ensemble de l'espace public s'est avérée nécessaire.

Ainsi, les travaux consisteraient à :

- o aménager le carrefour de la route départementale 669 desservant les parkings du port, l'accès piéton à la Citadelle et la place de la Citadelle,
- o transformer la place de la Citadelle en voie semi-piétonne.
- o sécuriser les flux piétonniers,
- o rendre accessible le futur bâtiment de l'Office de Tourisme.

Afin de définir précisément la nature des travaux à réaliser puis ensuite en suivre la réalisation, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'œuvre externe.

Le montant total de cette opération est estimé à 289 000 € HT soit :

• Travaux : 258 000 € HT

Prestations intellectuelles : 26 000 € HT

• Autres : publicité, aléa et révisions, ... : 5 000 € HT

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux conformément à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP).

Ce programme permettra de lancer la consultation afin de choisir, conformément à l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le maître d'œuvre de l'opération.

Les crédits sont prévus au budget principal M14, chapitre 23 article 2315 – Opération 27.

La commission n°6 (Equipement – Patrimoine – Voirie – Assainissement - Cadre De Vie Et Qualité De Vie Et Le Handicap) s'est réunie le 5 février 2018 et a émis un avis favorable.

M BODIN : Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Ce dossier, même s'il a sa logique propre, est relié à celui du projet de construction de l'Office de Tourisme, porté par la Communauté de communes. Nous comprenons bien l'intérêt qu'il peut y avoir à rénover une place qui, joue, c'est vrai, un rôle stratégique en termes de circulation et de perception de l'identité urbaine de notre Ville. Nous ne sommes donc pas en soi opposés à ces projets de travaux d'aménagement. Mais nous souhaitons exprimer deux réserves. La première concerne l'absence, a priori en tout cas, de démarche de concertation quant à l'aménagement de cette place. Vous avez déjà, Monsieur le maire, dès l'an dernier, présenté une première version du parti pris d'aménagement, sans que celui-ci ait été discuté en amont avec l'ensemble des riverains et des Blayais. Les missions que vous confiez à votre futur maître d'œuvre ne semblent pas davantage contenir une démarche de consultation publique. C'est hautement regrettable au regard du caractère stratégique, nous le redisons, de cette place. Notre seconde observation concerne le coût prévisionnel de ces travaux. L'enveloppe de 289 000 € HT, soit 347 000 € TTC représente un effort financier conséquent. Notamment si on le juge au regard du débat que nous allons avoir juste après sur les orientations budgétaires et ce qui ressort des documents que vous nous avez fournis, concernant la baisse régulière et massive, de nos capacités d'autofinancement. Nous nous interrogeons : a-t-on vraiment cherché les solutions les moins onéreuses ? Ne mettons-nous pas ici trop d'argent, au détriment, forcément, d'autres secteurs de la Ville pour lesquels ce serait tout aussi nécessaire ? Considérant ces réserves et ces interrogations, nous nous abstiendrons.

M le Maire : sur le 1er point, l'absence de concertation, je sais que vous aimez trouver des failles, des carences de notre part mais nous allons réunir les riverains de la place pour les associer à l'élaboration de cet aménagement. On ne rénove pas une place en fait, car cette place qui s'appelle place n'a jamais été une place mais cet espace avait une fonction de rue. Alors c'est une transformation d'une rue en place et elle portera bien son nom par la suite. A ce jour c'est une étude de faisabilité qui a été réalisée et le coût indiqué n'est qu'une estimation. Ce n'est rien de plus. C'est pour cela que nous vous proposons de prendre cette délibération afin d'aller plus loin dans la démarche et être en cohérence avec l'ouverture du bâtiment au public en 2019. Sur le lien qu'il y a entre ce projet et celui de l'OT, de fait il y en a un. Mais s'il n'y avait pas eu l'OT, depuis de nombreuses années nous réfléchissions à reprendre ce carrefour. Ce carrefour, nous sommes nombreux à penser qu'il n'est pas bien conçu. Il est difficile de faire demi-tour sur le cours et vous le savez. Les flux sont de plus en plus importants et il faut donc que nous les gérions de manière plus opérationnelle et plus sécurisée donc il y a des travaux à réaliser. S'il n'y avait pas eu l'OT nous aurions peut être reporté cet aménagement comme nous le faisons sur d'autres projets car nous n'avons pas assez de finances pour tout faire et nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire sur la ville de Blaye. Là c'est une opportunité à saisir de manière à accueillir un équipement important de la CCB et du territoire, face à l'entrée de la Porte Dauphine. D'ailleurs c'est un vieux projet puisque l'ancienne municipalité y avait déjà réfléchit et même au travers du SMACE il y avait eu des réflexions sur ce lieu, tout comme le bassin à flot. Il s'agit de grands projets qui traversent les décennies et les municipalités. Dès fois, ce sont des serpents de mer, ils ne se réalisent jamais car il manque souvent la finance. Nous sommes à un moment où les comètes s'alignent et nous passons à l'action. Ce projet nous l'avons inscrit dans le contrat de ruralité, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons réalisé cette étude de faisabilité pour que nous ayons cette estimation. Cela nous garantira l'obtention d'une DETR. Nous allons réunir les riverains très prochainement.

Autre chose à dire ? Nous sommes d'accord alors ?

M CAVALEIRO : c'est dommage que cela n'ait pas été indiqué dans la délibération, cela aurait évité cette intervention.

M le Maire : on est ici pour débattre et pour échanger. C'est un engagement de campagne dès que nous transformons un lieu, nous réunissons les riverains. Nous ne le claironnons pas, pas d'article de presse. On les réuni sans la presse. Une fois nous avons fait ce travail avec la presse, cela a changé le comportement de certaines personnes et cela a été l'enfer et c'est devenu un enjeu politicien. J'en ai discuté avec l'ensemble de l'exécutif, on s'est fait avoir une fois, deux fois, trois fois on va arrêter. Donc maintenant nous faisons cela d'une manière dégagée de tout jeu de rôle, tout simplement.

M CAVALEIRO: c'est bien.

M le Maire : comme cela il n'y a pas de tension, on travaille en direct. Nous faisons régulièrement des réunions de rue, de quartier.

M CAVALEIRO : nous pensons que cette place sera au service du nouvel office du tourisme et pas l'inverse.

M CARREAU: je ne suis pas du tout d'accord. Quand on imagine le projet et que l'on voit la galère pour les autobus qui vont à la halte nautique pour pouvoir tourner avec la présence de tous ces poteaux et de ces ilots au milieu, il y a de la sécurité à gagner. Il faut faire ralentir les véhicules qui circulent trop vite. Cet aménagement va être au service de tout le monde et non uniquement au service de l'OT.

Mme SARRAUTE : et sur les flux piétonniers, on va gagner en sécurité car quand on veut traverser c'est très compliqué.

M CARREAU : et d'un aspect esthétique également.

M SARRAUTE : pour la ville c'est un aménagement important.

M le Maire : c'est bien que nous le fassions en même temps. Nous serions quand même idiots de ne pas le mettre au service de l'équipement. Il sera au service de l'OT mais pas que, il est au service de la ville.

Pour : 22

Abstention: 5 (Mmes QUERAL, MARECHAL et LANDAIS (par procuration), Ms CAVALEIRO et BODIN

Contre: 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

15 - Débat d'Orientation Budgétaire

Ce sujet ne donne pas lieu à un vote

Rapporteur : M. RIMARK

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe), les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le conseil municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité : en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement, ...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse composé des paragraphes suivants, pour le budget principal et les deux budgets annexes :

- des éléments sur le contexte général
- une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2012-2017
 - o section de fonctionnement : charges et produits
 - o section d'investissement :
 - les produits
 - le financement disponible
 - les dépenses
 - o la dette : structure et gestion
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- les réalisations 2017
- les perspectives 2018 et la programmation pluriannuelle.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 5 février 2018 et a pris acte.

Présentation du diaporama par M RIMARK

Diapositive n° 9

D'après les calculs que j'ai fait en liaison avec l'AMG (Association des Maires de Gironde) on ne devrait pas avoir de modification de cette DCRTP en 2018.

Diapositives n° 13 - 14

Sur la période 2012-2017, l'augmentation est de 13 % soit à peu près 2,19 % par an. Elles ont augmenté dans 2 cadres : les charges de personnel et les autres charges réelles. Les subventions et participations et les charges financières ont quant à elles baissé. En ce qui concerne les charges de personnel, nous avons une augmentation assez importante qui est dû à 2 facteurs : le premier est au 6419 atténuation de charges : 2017 : un peu moins de 9 000 € alors qu'il était de 71 000 € en 2016. Donc une recette en moins de 62 000 € qui va se cumuler avec les augmentations qui sont inhérentes aux frais de personnel. Nous avons payé pour 70 000 € pour les remplacements de personnels, les heures supplémentaires + 5 000 €, les indemnités et les astreintes mises en place en 2017 + 30 000 €, le CNAS sur la totalité de l'année 10 000 €, les charges patronales + 25 000 €. Si vous additionnez le tout, cela représente environ 160 000 € de plus en 2017 qu'en 2016.

En ce qui concerne les autres charges réelles, si nous avons eu des améliorations dans l'énergie – 35 000 € par rapport à 2016, nous avons eu par contre des frais supplémentaires dans l'eau et l'assainissement dû à des fuites importantes qui se sont révélées en cours d'année. Mais ce qui nous a coûté le plus cher en 2017 ce sont toutes les opérations d'entretien, entretien de terrain + 32 000 € dû notamment au nettoyage et à la remise en œuvre de la vantellerie du chenal, entretien des bâtiments + 35 000 € pour parti dû aux frais engagés suite à la tempête de février 2017 notamment au niveau des couvertures, au niveau de la voirie + 70 000 € dans cette somme il y a le pont de Paris pour 28 000 €, pour le matériel roulant + 5 000 €, le versement à des organismes de formation + 11 000 €, la documentation + 5 000 €, des frais d'acte + 13 000 €, ce qui justifie les charges importantes que nous avons payées en 2017, de l'ordre de 150 000 € en plus.

Dans ces autres charges réelles, il y a les charges à caractère général que je viens de vous évoquer il y a les indemnités des élus mais cela ne bouge pas ou très peu d'une année sur l'autre et il y a des charges exceptionnelles 90 327 € qui proviennent pour l'essentiel de la subvention que le budget général verse au budget du cinéma pour 71 000 € et les subventions exceptionnelles que nous versons aux associations pour un peu plus de 10 000 €.

Diapositives n° 17 - 18

Les recettes de fonctionnement ont également augmenté mais pas dans les mêmes proportions que les dépenses. Les recettes ont diminué en ce qui concerne la DGF et les dotations on passe de 1 528 000 à 1 500 000 €. On a une baisse importante des bases des taxes foncières ce qui a induit une baisse de presque 50 000 € par contre nous avons la taxe sur l'électricité + 10 842 €, les droits de mutation de + 4 279 € et l'attribution de compensation de la CCB + 72 488 €.

En ce qui concerne les autres produits réels, augmentation dans tous les compartiments : produits des services + 11 000 €, produits de gestion courante + 4 768 €, et nous avons eu une année exceptionnelle en produits exceptionnels + 135 000 € (couverture de sinistres ou de remboursements dans le cadre de procédures contentieuses : + 30 000 € (dossier Mme PERDRIAU) Pont de Paris + 18 000 € et la régularisation des ordures ménagères pour tous les casernements qui sont désormais occupés : la ville a payé et s'est fait rembourser, 44 000 € qui proviennent de ventes terrains ou de matériel, pour 32 000 € ce sont des régularisations de rattachements 2016 pour service non fait.

Diapositive n° 21

Les autres ressources : le FCTVA (87 432 €), taxe d'aménagement (45 406 €), subventions d'investissement (221 687 €).

Le remboursement des dettes bancaires diminue depuis 2012 soit 150 000 €.

Diapositive n° 43

M le Maire : je vais faire un petit historique sur l'aire de camping-cars. En 2014, je crois, nous avons délibéré pour la construction et exploitation d'une aire de camping-cars. En 2013, nous étions en contact avec une société privée qui réalise ce type d'équipement. Cette société a répondu à la procédure de DSP et nous avons débuté les négociations. Ils avaient fait leur business plan avec un projet à 350 000 € et ils ont ensuite abandonné. Nous avons eu un 2ème porteur de projet local qui s'est proposé à entrer en négociation et il a essuyé le refus de l'ABF en 2017. Il arrivait au même budget. En 2013/2015 nous étions confrontés à une baisse très importante des dotations. C'était la 1ère fois depuis de nombreuses décennies où nous étions confrontés à une décroissance à laquelle se rajoutait des dépenses obligatoires comme les rythmes scolaires, donc nous n'étions pas capables de réaliser cet aménagement d'où la sollicitation du privé. Mais comme le privé ne parvient pas à réaliser le projet, nous avons décidé de l'engager mais les coûts seront sûrement identiques. Nous avons déjà travaillé sur le dossier, la CCB sera sollicitée pour le financement des bornes de vidange. Cette année nous allons travailler avec la DRAC pour les associer en amont du projet et s'en servir de partenaire, d'aidant, de manière à présenter un projet en cours d'année afin que les travaux débutent début 2019. C'est pour cela que nous vous proposons une AP/CP et ainsi ne pas souffrir du rythme budgétaire annuel.

C'est important de poursuivre la structuration du tourisme sur le territoire, nous avons entre 30 000 et 40 000 camping-cars par an. On les a déjà contenus depuis 2008 au pied de la Citadelle mais ce n'est pas leur place. Nous avons de très nombreux projets pour développer cette structuration et développer l'attractivité également de la ville de Blaye. Là il s'agit de pièces maîtresses, il y a de nombreuses pièces maîtresses qui manquent à la ville à ce jour. Ce sont des équipements lourds, 300 000 € ce n'est pas rien et nous allons chercher des cofinancements sur ce projet. Ce n'est pas simple car ce ne sont pas des projets qui sont très cofinancés.

Mme MARECHAL : c'est un équipement avec quelle capacité ?

M le Maire : pour 300 000 € il s'agit de réaliser entre 45 et 50 places. Le lieu n'a pas changé car nous avions acheté un terrain en 2011. Les 2 privés avaient également travaillé sur ce site. Nous allons profiter de leur travail et de leurs écueils sur ce site car nous n'avons pas de meilleur emplacement. Les campings caristes seront bien traités car c'est une parcelle de terre qui domine la Gironde et les vignobles et nous sommes à 800 mètres de la fontaine, sachant que sur ces 800m il y en a 600 au pied de la Citadelle. C'est une déambulation de qualité. Par la suite on pourrait agrandir cet espace pour des utilisations de parking à usages sportifs mais on ne peut pas tout faire en même temps car les parkings c'est très cher. Nous avons déjà amené l'assainissement collectif. C'est un très beau projet et un équipement incontournable pour la ville. C'est pour cela que vous voyez également aménagement des abords du club de rugby car il y a des carences sur la gestion des eaux pluviales qui n'ont jamais été traitées et cela permettra un traitement cohérent de cette zone. Nous avons travaillé avec le club sur cet aménagement et il faudra intégrer le football dans la foulée. Ce sont des projets qui ne sont pas visibles depuis le centre-ville. Depuis 2008, nous avons réussi à sortir les bus des pieds de remparts, ils sont

allés de l'autre côté du chenal. Certes cela a pris de nombreuses années mais ils sont désormais cours Bacalan. Les choses ne se font pas facilement. Certains disent « y a qu'à faut qu'on » mais ceux-là n'ont pas fait grand-chose dans leur vie pour la gestion collective. Quand on s'attaque à ce genre de problématique c'est délicat. Nous arrivons petit à petit à dégager toute cette zone et là nous sommes en train d'installer un limiteur de hauteur au niveau de l'ancienne rotonde de l'OT. On interdira donc les camping- cars afin de garder la vue dégagée depuis cette zone et nous allons poursuivre les enfouissements. Le but est de travailler à la carte postale à terme. Dans ce projet nous avons bien travaillé avec la société de bus Hébrard. Tout n'est pas neuf mais faisons d'abord les manœuvres de base avant d'attaquer les coquetteries.

En parlant de coquetterie, nous allons également les commencer puisque dans le budget il y a également le lifting de la voie ferrée. L'idée est de préserver les rails et le ballaste car c'est l'histoire et une collectivité n'a pas vocation à déconnecter un port d'une voie ferrée mais on ne peut plus continuer à accepter cet abandon en plein centre-ville. Donc nous allons fleurir tout cet espace entre les 2 rails et nous allons planter des centaines de rosiers. C'est à l'étude avec le Centre Technique, cela sera fait en régie et il y aura 1 000 rosiers qui seront plantés de manière à créer un liseré élégant vu de la Citadelle, des balcons des riverains et des blayais qui fréquentent ces lieux. On remonte vers l'ancien Office du Tourisme. Les services vont également, sur la zone délimitée entre le parking blanc (sanitaire automatique) et la piste cyclable, faire également un déplacement doux. Nous allons recouvrir le ballaste sur 2,50 m de manière à permettre aux personnes de se balader et poursuivre le parcours à vélo jusqu'à l'entrée de la Citadelle. Ces aménagements seront intégrés avec ceux de la place de la Citadelle. C'est un site qui se structure avec des coûts maîtrisés.

Mme MARECHAL : que représente l'AP/CP Chapelle Sainte Luce ?

M RIMARK : il reste 140,00 €.

M WINTERSHEIM: il s'agit des aménagements autour ce n'est pas la restauration du bâtiment.

Diapositive n° 45 : il s'agit d'une nouveauté qui découle de la loi de programmation des finances publiques. Elle impose que dans le DOB soit traité l'évolution sur 5 ans des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin de financement. C'est une construction artificielle car on ne fait pas figurer les reports d'un exercice sur l'autre. Le report est important car pour nous il est de 1 000 000 € en section de fonctionnement. On a pris la clé de 1,2% par an. C'est un exercice théorique.

M le Maire : merci Francis pour cet exposé parfait, complet et pédagogique.

M CAVALEIRO : je vous rejoins sur la présentation de M RIMARK.

Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers,

Cette année est une année particulière pour vous, en effet cela fera 10 ans que vous êtes aux commandes de la ville de Blave, 10 ans déià, ce n'est pas rien! Nous serons d'accord pour dire que c'est une période suffisamment longue et significative pour commencer à dessiner les traits de votre action et de vos responsabilités. C'est bien votre bilan qui sera en perspectives pour les prochaines échéances, celui de Bernard MADRELLE est bien loin maintenant! En attendant, le cadre du débat d'orientation budgétaire nous donne l'occasion d'échanger pour éclairer vos choix, mais aussi pour faire part de nos différences. Sur le plan national, nous n'avons rien à raiouter à vos constats et nous partageons, notamment, vos interrogations sur le futur de la fiscalité communale et sur la répartition des contributions des collectivités au redressement des comptes publics après 2018. La contrainte budgétaire n'est pas un phénomène nouveau, voilà plusieurs années que nous en discutons dans cette assemblée. Ce qui est nouveau c'est la permanence de cette contrainte budgétaire. Ce passage d'un souci de bonne gestion, à une permanente diminution de budget imposée (baisse de la DGF, ajout de réformes législatives) demande aux élus de revoir dans la durée le mode de fonctionnement et le pilotage des communes. Nous n'avons pas la visibilité sur le fait que ce tournant ait été pris pour la ville de Blaye. Comme les années précédentes, de façon plutôt transparente et claire, vous nous présentez un certain nombre de mesures diffuses, qui bien sûr doivent être prises (comme les économies d'énergie), mais qui relèvent d'un souci de bonne gestion et non d'une démarche de changement structurel.

A titre d'illustration, si l'on analyse les dépenses réelles de fonctionnement nous constatons :

• Entre 2016 et 2017 une augmentation de 288 000€; + 6,40%, soit :

- o Une augmentation des dépenses de personnel de 157 000 €
- o Une baisse des subventions accordées de 5000 €
- o Une baisse des charges financières de 15 000€
- o Une augmentation des « autres charges » de 170 000 € soit + 9,78%

A la lecture de ces variations, nous voyons bien que les baisses (20 500€) sont sans communes mesure avec les hausses (327 000€).

Sur les même données, si l'on prend l'évolution sur la période de référence que vous nous proposez (2012/2017), il en va de même :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 556 000€, + 13,16%, soit :
 - o Une augmentation des dépenses de personnel de 330 000€ soit + 15,36 %
 - o Une baisse des subventions accordées de 52 000 € soit 15,44%
 - o Une baisse des charges financières de 82 600 €
 - Une augmentation des « autres charges » de 361 000 € soit + 23,32%

Au niveau des recettes, après une augmentation de la fiscalité à chacun de vos mandats, les marges de manœuvres deviennent extrêmement rétrécies. Il est important de rappeler que nous sommes dans une situation ou Blaye à un taux de fiscalité des ménages largement supérieur à celui de sa strate : 17,33% contre 14,24 pour la taxe d'habitation et 22,50 pour 19,27 pour la taxe foncière. Nous constatons tout de même une augmentation de 87 783 € entre 2016 et 2017 qui correspondent à une augmentation des ressources locales de 24 000 €, à une baisse de la DGF et autres dotations de 27 000 € et une hausse des autres produits de 88 000 €.

Sur la période 2012/2017, cela constitue une baisse globale de 161 771€, soit une augmentation des ressources locales de 227 000 € pour une baisse de la DGF et autres de 296 000 € et des autres produits de 95 000 €. Alors que faire pour inverser la tendance : on n'a pas trop de solution, essayer, expérimenter, sortir des sentiers battus. Commencer par regarder ce qui se fait ailleurs et qui marche... On voit bien que le simple fait de stopper l'investissement, comme vous l'avez fait sur les années précédentes, ne suffit pas à restaurer la capacité financière de la collectivité. Comme pour le gymnase ou la falaise, on ne fait que repousser des dépenses qui s'alourdissent, pas que vous aussi précédemment, avec le temps et le manque d'entretien. Il faut donc trouver un équilibre entre ces éléments-là.

Par exemple, certaines collectivités ont mis en place un véritable plan d'économies, discuté, officialisé et assumé. Il y en a-t-il un à Blaye ?

D'autres ont mis en place des démarches collaboratives mobilisant les services et / ou les usagers pour prioriser les économies ou inventer des manières différentes de rendre le service public. Il y a-t-il ce type de démarches à Blaye ?

D'autres ont orienté leur réflexion vers une plus forte mutualisation, voir la création de communes nouvelles, nous avons vu sur la presse des discussions sur ce sujet, qu'en est-il vraiment ? Voilà 3 petites questions.

M le Maire : c'est léger.

M CAVALEIRO : à chaque fois c'est ce que vous dites.

M le Maire : en tous les cas votre déclaration n'est pas démagogique.

M CAVALEIRO: merci.

M le Maire : c'est déjà bien et ce n'est pas toujours évident pour une opposition. J'en croise d'en Blaye qui sont nettement plus démagogique. Une espèce qui se développe par endroit mais c'est très limité.

Et oui, déjà 10 ans et cela fera 12 en 2020. Je dirai en 12 ans, la ville de Blaye a considérablement changé. Elle n'a plus du tout le même visage, 12 ans après notre arrivée. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été fait depuis 10 ans, cela serait trop fastidieux: les places, le cinéma, ... j'y mets également l'action communautaire car l'action communautaire et l'action communale sont des choses qui se conjuguent, le recalibrage de la ZAC avec la Maison de Santé, l'IME, nous allons réussir à sortir l'IME qui n'est pas bien positionné avec des problèmes de sécurité piétons, de bus, etc, ..., la Citadelle aura complètement changé de visage, le projet de M FRADIN qui enfin repart puisque le recours a été retiré (les travaux devraient commencer en fin d'année d'après M FRADIN). Fin 2019, 2020 nous aurions ainsi une vitrine importante avec cette antenne du musée de la mer et de l'estuaire. Les casernements qui prennent preneurs aujourd'hui avec de multiples projets, en même temps que nous

prenons soin de l'enveloppe avec 2,5 millions de travaux, certes pas visible du côté estuaire mais au combien fondamental pour la pérennité de ce site, le privé remet en valeur tous ces bâtiments. Si je prends la résidence Barbara, on aurait pu garder une verrue pendant des décennies avec une école privée qui ferme et un truc à l'abandon qui traine mais on a réussi à trouver un avenir rapide avec Gironde Habitat, avec qui nous travaillons bien et qui travaille également dans la Citadelle sur 9 casernements et un autre lotissement sur la rue des Maçons. On a su travailler avec Villa Rosa, on aurait pu perdre cette maison de retraite, on n'en été pas loin, il a fallu se battre comme des chiens pour qu'ils aient ce transfert de lits sur Blaye et ainsi regrouper ces 3 entités. Aujourd'hui on a un projet magnifique et ce n'est pas terminé car ils n'ont réussi que la moitié de leur projet. Pôle Emploi, nous avons réussi à les recaser rapidement, on a quelque chose de grande qualité. Je pourrais prendre de nombreux exemples comme ceux-là où l'on voit que la ville de Blaye, en profondeur, aujourd'hui elle bouge. Avec LIDL, nous avons fait également un bon travail car c'était une verrue architecturale. En effet je cite également des projets privés mais dans lesquels nous travaillons en coopération avec eux ou l'on sollicite comme avec La Poste qui n'avait pas prévu les travaux extérieurs, nous sommes allés en première ligne pour qu'ils fassent ces travaux de rénovation extérieure. Je pourrais citer tous les bâtiments que nous avons vendu qui ont été réhabilités et qui aujourd'hui proposent des logements et ce n'est pas fini car il y des projets en couveuse sur lesquels je ne peux pas communiquer, 2 gros projets de logements. Nous travaillons sur des projets vraiment important pour la ville. On travaille également sur un projet d'hébergement d'urgence avec une filiale du Secours Catholique. Je pourrais égrener comme cela pendant un quart d'heure de plus, au bout de 12 ans le changement de la ville sera radical et nous passons par des projets qui sont difficiles à conduire comme l'Office du Tourisme. On peut prendre plus de plaisir à faire un cinéma ou d'autres équipements de loisirs qu'un Office de Tourisme ou qu'une Maison de Santé. Mais il s'agit de projets qui sont des piliers pour un territoire, il faut absolument avoir ce type d'équipements. Si on ne passe pas par ces d'équipements on ne pourra pas s'appuyer dessus pour continuer à développer. Et l'attractivité, cet été nous avons fait un travail considérable avec la Région Aquitaine et nos voisins communautaires. Nous travaillons à l'attractivité du territoire ensemble sur de nombreux axes. Je pourrais être encore plus bavard mais je vais m'arrêter là. Dans ce budget, il y a des choses que nous retardions car nous n'avions pas la finance, on ne peut pas tout faire en même temps. Et les toilettes quand nous sommes arrivés nous ne sommes partis de quasiment rien. On a mis déjà 80 000 € pour commencer, cela fait un trou sur 500 000 € d'autofinancement. Sur ce budget, nous allons mettre 120 000 € sur 3 toilettes automatiques. Il faut être motivé pour faire des toilettes, franchement ce n'est pas ce qu'il y a des plus excitants sauf que s'il n'y a pas de toilettes personne n'est content Donc il faut le faire. L'aire de camping-cars, 300 000 €, il va falloir les trouver avec un peu d'emprunt et sans toucher la fiscalité. Nous sommes sur des équipements importants, majeurs pour continuer à développer le rayonnement de la ville de Blave. C'est quelque chose de fondamental. Bien sûr nous serons jugés, il y aura une élection et les blayais s'exprimeront c'est évident. Mais pour l'instant nous sommes réellement fiers de ce que nous faisons mais nous ne sommes pas fatigués et nous ne sommes pas fossilisés. Nous voyons le cap que nous avons à tenir.

10 ans, oui, fiers, on n'a pas vu passer ces 10 années mais on a eu aussi des souffrances à gérer. J'y reviendrai, je vous promets qu'avant la fin du mandat nous passerons le temps nécessaire à regarder les 31 procès sur lesquels nous avons passé extrêmement de temps et d'énergie. C'est important que vous preniez conscience de ce que nous avons vécu, et que les blayais en prennent conscience. Sur l'analyse nationale, nous sommes d'accord. Ce qui est le plus grave c'est que cette incertitude de l'avenir se pérennise.

M CAVALEIRO : c'était vraiment le sens de mon intervention.

M le Maire : que cela se pérennise c'est vraiment ce qu'il y a de plus grave. L'incertitude devient la norme. Sur l'analyse, on est d'accord, tout a été dit. La fiscalité, quand nous sommes arrivés nous avions des taux nettement supérieurs, 10 ans plus tard nous avons des taux supérieurs, c'est comme ça. Mes prédécesseurs, malgré le fait que les dotations ne baissaient pas, augmentaient la fiscalité.

M CAVALEIRO: l'intervention c'est aussi maintenant parlons de vous.

M le Maire : bien sûr mais on a divisé par 2 la pression fiscale en 10 ans. En attendant c'est ce qui nous permet d'investir aujourd'hui. Si les blayais paient de la fiscalité et que dans le même temps la ville bouge, arrête son déclin, augmente le nombre d'habitants, on a inversé la vapeur + 3%. Il faut que l'on continue dans cette direction. C'est pour cela que nous lançons un travail avec le Département, j'espère qu'il va mettre en œuvre son orientation de ville pôle d'équilibre, ce que nous sommes, on remet les centralités au centre du jeu. Enfin, on

arrive à comprendre que si on n'aide pas plus les centralités c'est tout un territoire qui est en décroissance. Je suis en pleine harmonie avec le Président du Conseil Départemental, j'applaudis des 2 mains, je le félicite à mille %, je lui ai dit d'ailleurs que je voulais bien que l'on soit une ville test.

Plan d'économie, évidemment que pour arriver à ces chiffres-là, la première chose que nous avons mis en œuvre c'est cela. Nous on ne klaxonne pas avec la presse : Nous n'avons pas fait venir un bureau d'études pour mettre en place un plan d'économie. Le bureau d'études nous coûte 15 000 € pour économiser 30 000 € dans l'année. On ne fait pas ça. Nous on active nos neurones, on ne communique pas certes, le DG, les chefs de services, le 1er Adjoint, les adjoints réfléchissent, pour chaque activité on a regardé comment nous pouvions rapidement faire des économies qui étaient nécessaires. Nous avions commencé cela dès 2008, c'est pour cela que c'était plus compliqué quand les baisses de dotations sont arrivées. Plus compliqué, c'est pour cela que nous avons tapé dans l'investissement comme tout le monde l'a fait en France. L'investissement s'est cassé la figure en France dans les collectivités. En quelques mois, on ne pouvait pas faire mieux que cela. Plan d'économie, vous l'avez vu sur le gaz et sur l'électricité. Nous pourrions sortir d'autres domaines sur lesquels nous avons également travaillé : bien sûr que nous avons un plan d'économie, on ne peut pas faire autrement.

M CAVALEIRO : je n'ai pas vu de plan d'économie mais juste des mesures. Si on compare les chiffres, on voit bien la distorsion entre les deux. Pour préciser, on n'a pas de visibilité de manière planifiée, organisée sur plusieurs années. Peut-être que vous l'avez.

M le Maire : les économies c'est ligne par ligne. C'est fastidieux. Par exemple, au centre technique il y avait des pistes d'économies importantes quand nous sommes arrivés, comme l'huile de vidange. On en consommait beaucoup et je peux vous prendre d'autres exemples. Donc on a mis en place des indicateurs pour pouvoir faire des économies mais sans être tyrannique non plus car les conditions de travail restent prioritaires. Alors on a augmenté nos dépenses dans les équipements de travail. Mais aujourd'hui, on a consommé beaucoup moins d'huile que par le passé. Quand on réfléchissait sur les économies potentielles, on a analysé le chauffage. On a analysé toutes les températures, cela a été long à organiser mais on a constaté que nous pouvions faire des économies avec l'adhésion du personnel. Il y a du travail qui est fait par le personnel pour voir sur quoi il est possible d'économiser et sur quoi il est préférable d'investir. On peut vous montrer les chiffres mais on n'a pas un plan d'économie rédigé pour faire de la communication avec un bureau d'études.

M CAVALEIRO : cela n'a rien à voir avec la com, cela à voir avec la stratégie et de planifier les choses et ainsi avoir une transparence et une communication sur ces éléments là car je pense que c'est important. Et en plus, je pense que cela a un effet multiplicateur.

M le Maire : on ne sait pas se vendre.

M CAVALEIRO : on voit de petits bouts, et c'est pour cela que c'était une question et non une affirmation. De voir l'ensemble, cela donnerait en tout qu'à une vision d'une stratégie et d'une politique.

M le Maire : la grosse économie, c'est ce que vous a dit M RIMARK, depuis 2012, nous économisons des frais financiers. Il s'agit d'économies importantes. Sur 5 ans, on voit la décroissance de notre endettement. Le désendettement est permanent par la réduction des frais financiers. C'est une démarche obstinée de la part de la commande politique à réduire et à faire des économies là-dessus. On ne communique pas mais quand on regarde les résultats financiers on voit bien que les finances au bout de 10 ans sont saines et on aborde l'avenir avec confiance sans augmenter la fiscalité.

M CAVALEIRO : vous avez augmenté 2 fois la fiscalité sur 10 ans.

M le Maire : je n'ai pas dit cela M CAVALEIRO, et nous ne prévoyons pas d'augmenter la fiscalité.

M CAVALEIRO : au prochain mandat.

M le Maire : on ne sait pas pour le prochain mandat, on verra, cela dépendra de ce qui se passe. Si l'Etat arrive à ponctionner les 13 milliards d'euros comme le Président MACRON l'a dit au début de son mandat, il va bien falloir qu'il trouve quelque part ses 13 milliards.

M CAVALEIRO: c'est bien le sens de mon intervention.

M le Maire : on est bien d'accord.

Concernant la mutualisation, vous avez lu un article dans Sud-Ouest et Haute Gironde, il y a 1 an. Je crois que c'est Haute Gironde qui avait interviewé les Maires de CARS, SAINT MARTIN LACAUSSADE et BLAYE. Je vous renvoie à cet article. Cela a fait polémique sur CARS. Moi je leur ai proposé de pouvoir me déplacer et discuter avec des habitants de CARS qui dénoncent certaines choses. Il y a eu un tract qui parlait de nous, les habitants de Blaye où l'on payait beaucoup d'impôts. Eux ils ne veulent pas en payer autant mais ils viennent à Blaye. Il faudra bien qu'un jour tout le monde contribue aux équipements de la centralité. Je pense que l'on ne peut pas rester structurer comme nous l'avons été ce siècle précédent. Mais je ne vais pas faire comme ça une déclaration à l'emporte-pièce sur ce sujet car je vais agacer tout un tas de personnes sur le territoire et ce n'est pas comme ça que l'on construit. Je préfère être totalement serein, je suis ouvert à beaucoup de choses. Ce qui est vital pour le territoire c'est que la centralité pérennise sa santé financière pour pouvoir investir pour le compte de tous les habitats du territoire. Quand on fait un cinéma on ne le fait pas que pour les habitants de Blaye. Quand nous faisons tous les investissements dans Blaye on le fait pour tous les habitants de Blaye et des communes voisines. Il serait bon que tout le monde le comprenne de manière à aborder l'organisation territoriale différemment. Mais après avoir fait quelques approches, nous ne sommes pas prêts. Nous préparons un beau budget.

M CARREAU : L'année dernière vous nous reprochiez de ne pas faire d'investissement. Cette année nous avons fait des investissements et vous nous reprochez de ne pas avoir fait d'économie.

M CAVALEIRO: non, souvenez-vous nous avions même voté le budget. Mon intervention portait sur le fait que nous passions de quelque chose qui était conjoncturelle à quelque chose de structurelle du fait des restrictions budgétaires. Du fait de ce changement il faut imaginer de nouvelles choses en termes de gestion. La question qui était posée c'est : est ce que l'on a pris conscience de ce changement ? Et la réponse a été oui.

M le Maire : et il vaut mieux.

M CAVALEIRO : et quelles étaient les réponses pour passer sur cette nouvelle modalité et là je n'ai pas eu toutes les réponses.

M le Maire : je peux rappeler une chose : notre fonctionnement a augmenté mais que personne n'oublie dans la ville que du moment où chaque euro est parfaitement utilisé il est au service des habitants, de tous les habitants. Il n'y a pas de gâchis, il n'y a pas de mauvaises dépenses. Si nous sommes contraints à une réduction drastique, il faut que chacun se mette bien dans la tête, élus et habitants, qu'il y aura moins de services à l'habitant. L'état des rues aujourd'hui est en propreté très satisfaisante. On peut toujours faire, je vous l'ai déjà dit, une inspection surprise, moi je l'ai fait plusieurs fois c'est aussi comme ça que l'on reste conscient de l'état de la ville Mais si nous devons réduire de 5%, 10% notre fonctionnement nous aurons moins d'heures de travail, moins de fonctionnaires et donc moins de qualité apportée. C'est évident, on ne peut pas faire mieux avec beaucoup moins. Ce n'est pas possible. Je rappelle que nous avons quand même perdu 500 000 € sur ces 5 dernières années, c'est énorme. On a perdu 800 000 € avec la Communauté de Communes. Si on devait perdre de nouveau 300 000 € par la baisse des dotations, vous vous rendez compte ? Nous sommes à l'os !

M CAVALEIRO : justement, avant d'en arriver à réduire les services, comment on met en place une réflexion pour que derrière on ne soit pas obligé d'être vers moins de service ?

M le Maire : il n'y a pas de recette miracle et vous le savez bien car vous n'avez pas grand-chose de plus à dire. Un moment donné, il faut réduire la voilure et réduire la voilure c'est faire moins. Il y aura sûrement moins de grands projets à l'avenir qu'il n'y en a eu jusqu'à aujourd'hui. C'est évident et peut être qu'il faudra réduire le nombre de fonctionnaires c'est-à-dire moins de compétences et moins de services au quotidien et ce n'est pas une bonne chose. Regarder les hôpitaux aujourd'hui, ils sont presque tous en déficit mais qu'est-ce qu'il faut faire ? Un moment donné il faut augmenter les recettes au niveau d'un pays, et c'est là qu'il faut revoir la fiscalité, il faut aller chercher l'argent où il est. Mais pas toujours chez les mêmes et cela pose d'autres questions d'équité

dans notre société. On ne peut pas se saigner les veines en permanence et faire mieux. Et on est d'accord làdessus.

M CAVALEIRO : oui on est d'accord. Tout l'enjeu est là, il va falloir s'adapter à cette situation.

M le Maire : et c'est beaucoup moins facile de gérer une collectivité comme la nôtre en période de décroissance qu'en période de croissance et c'est la première fois que nous sommes confrontés à une décroissance. Nous nous n'avons pas de chance car nous sommes arrivés dans la période de décroissance. Sous SARKOZY, on commence à geler et sous HOLLANDE cela s'effondre et là j'ai ma petite idée mais je n'irai pas plus loin. Je vous remercie pour cette bonne ambiance.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21h52

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.